



Règlementation de la bibliothèque

1. Accès

La consultation de la bibliothèque est accessible aux étudiants, aux anciens étudiants, aux personnels et aux retraités de l'AMA, aux étudiants et personnels de l'Association Universiteit en Hogescholen Antwerpen (AUHA) et aux visiteurs intéressés (extérieurs).

2. Emprunter

2.1 Quoi?

	Somme d'inscription*	Nombre d'ouvrages	Sorte d'ouvrages	Période de prêt
Etudiants AMA	/	5	Livres Périodiques**	3 semaines
Personnels AMA	/	20	Livres Périodiques**	6 semaines
Anciens étudiants AMA	/	5	Livres	3 semaines
Retraités AMA	/	5	Livres	3 semaines
Étudiants AUHA	/	5	Livres	3 semaines
Personnels AUHA	/	5	Livres	3 semaines
Anciens étudiants AUHA	/	5	Livres	3 semaines
Extérieurs	/	5	Livres	3 semaines

* L'inscription est valable dans chaque bibliothèque de l'AUHA pour une année à partir du date de l'inscription.

** Vous ne pouvez pas emprunter le dernier numéro d'un périodique.

Des documents avec un carré rouge sont exclus du prêt à domicile.

2.2 Remettre des ouvrages

Pour retourner des ouvrages, vous vous présentez à l'accueil et vous remettez les documents. Vous patientez un instant pour voir si tout est en ordre.

En dehors de nos heures d'ouverture vous pouvez remettre des ouvrages dans les boîtes de retour à l'extérieur de la bibliothèque. Ces boîtes sont relevées du lundi au vendredi à l'ouverture de la bibliothèque, et le retour des ouvrages qui s'y trouvent est enregistré au moment où le contenu est vidé (soit le lendemain du dépôt, soit après le week-end ou un congé officiel). La restitution des ouvrages est bel et bien prise en compte lorsqu'ils se trouvent entre nos mains.

Concrètement:

- vous déposez un ouvrage un mardi à 17h dans la boîte, son retour sera pris en compte le jeudi matin

- vous déposez un ouvrage un vendredi à 15h30 dans la boîte, son retour sera pris en compte le lundi matin.

Le dépassement du délai réglementaire de restitution entraîne la perception d'un blocage. Vous ne pouvez plus emprunter.

En cas de perte ou détérioration, nous demandons une réparation.

2.3 Prolonger

Tout prêt peut être renouvelé, pour autant que l'ouvrage emprunté n'ait pas été demandé par un autre lecteur. Il y a un maximum de deux prolongations consécutives par document. Vous pouvez seulement prolonger les documents quand le délai réglementaire de restitution n'est pas dépassé. La prolongation commence le jour de demander. Vous pouvez renouveler les documents vous-même on-line, dans la bibliothèque, par téléphone 03/205.64.40., ou par e-mail: bib@hzs.be.

2.4 Réserve

Vous pouvez réserver des documents qui sont empruntés. Vous faites la réserve dans la bibliothèque, par téléphone 03/205.64.40., ou par e-mail: bib@hzs.be. Ou vous le faites vous-même online. Quand le document est à nouveau dans la bibliothèque, nous vous informons. A partir du jour d'informer, le document reste au bureau pour une durée de 5 jours de travail. Si vous ne l'empruntez pas dans cette semaine, le document est remis sur place et autre personnes peuvent l'emprunter.

2.5 Prêt inter-bibliothèques

Belgique:	
livre:	€ 5
article:	€ 5
article + 30 p.	+ € 0,10 par page supplémentaire
Etranger:	prix d'achat complet

3. Cartes de photocopies

Vous utilisez votre carte d'étudiant comme carte de photocopies. AMA n'est pas responsable des cartes de photocopies détériorées ou égarées.

4. Code de bonne conduite

Il est interdit de manger dans la bibliothèque. Les bouteilles refermables sont permis.

Les lecteurs sont priés de remettre les ouvrages à leur place après utilisation.

Si vous voulez consulter des oeuvres du magasin, vous pouvez les réclamer. Deux fois par jour ces oeuvres sont ramassés du magasin et accessibles à l'accueil de la bibliothèque.

Afin de maintenir l'ambiance propice à l'étude, nous vous prions de respecter l'ordre et le silence. Téléphoner on fait dans le corridor.

Les ordinateurs sont là pour tout le monde. C'est interdit de déplacer le matériel et de changer le software et l'appareillage.